



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 2 février 2022

Val de Marne : labellisation à Valenton de la 5ème cité éducative du département

Lors du Comité interministériel des villes ce samedi 29 janvier à Grenoble, le Premier ministre Jean Castex a annoncé la labellisation d'une nouvelle cité éducative à Valenton. Il s'agit de la cinquième du département, après celles de Créteil, de Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne, d'Orly (2020) et de Villeneuve-Saint-Georges (2021).

Le programme des Cités éducatives vise à renforcer les prises en charge éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, de 0 à 25 ans, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs (services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants) dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.

Fruit d'un engagement fort de la commune de Valenton, des services de l'État ainsi que des acteurs institutionnels (Région Ile-de-France, département du Val de Marne) et associatifs locaux, cette nouvelle cité éducative rassemble l'ensemble des écoles de la ville intégrées au réseau d'éducation prioritaire ainsi que deux quartiers prioritaires de la ville, Lutèce – Bergerie et Polognes – Centre-Ville – Le Plateau – Saint-Martin. Le projet a été retenu en raison des caractéristiques sociales de ces quartiers : 34 % et 35,1% de la population y vivent sous le seuil de pauvreté, des taux supérieurs à la moyenne de la commune (27,3 %) et deux fois plus élevés que sur l'ensemble du territoire val-de-marnais.

À l'échelle nationale, un an après le premier comité interministériel des villes qui s'est tenu à Grigny, le Premier ministre a annoncé l'accélération du déploiement des cités éducatives et fixé l'objectif d'atteindre la labellisation de 200 cités éducatives d'ici fin 2022, avec la labellisation de 74 nouvelles cités. 50 d'entre elles se situent en Ile-de-France, parmi lesquelles 18 seront créées cette année, en plus des 32 existantes. La pérennisation du dispositif des "vacances apprenantes" a également été annoncée. Les Bataillons de la prévention, qui regroupent des éducateurs ainsi que des médiateurs dans les quartiers prioritaires (notamment déployés au Bois-L'Abbé), voient eux leurs moyens pérennisés pour une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2023.

Service de la communication
interministérielle

Tél : 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87
Mél : pref-communication@val-de-marne.gouv.fr

21-29 Avenue du Général-de-Gaulle
94000 CRETEIL



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour en savoir plus sur les cités éducatives :

<https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>

**Service de la communication
interministérielle**

Tél : 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87
Mél : pref-communication@val-de-marne.gouv.fr

21-29 Avenue du Général-de-Gaulle
94000 CRETEIL